



## Congés payés et temps de travail

Par **Primatto**, le **26/12/2007** à **17:59**

Bonjour,

Je suis employé en tant que aide-soignant, contrat cdi, dans une maison de retraite. Mon cycle de travail est de 70 heures sur 2 semaines.

Je travaille tous les mois 19 jours.

Cet été, j'ai posé des congés payés, il m'a été décompté, 7 jours de congés payés et j'ai toutefois travaillé 14 jours dans le mois.

Cette fois-ci, j'ai 6 jours de décomptés et travaille pourtant 15 jours dans le mois.

Je pensais que jours de travail et congés payés devaient faire un total de 19 jours ou si il y avait dépassement, que je devais être au moins rémunéré.

Merci de m'informer où est la légalité dans tout cela.

Cordialement.

Par **chique**, le **27/12/2007** à **08:03**

bonjour,

si je ne me trompe pas:

les congés payés on a droit a 2.5 jours ouvrable (lundi au dimanche) ou 2.04 jours ouvré (lundi au vendredi) par mois travaillé quelque soit le cycle de travail effectué (temps plein ou temps partiel).

Les jours de CA ne se posent pas sur les RH (repos hebdomadaire) et sur les jour de repos prévu du planning.

Donc en fonction du cycle de travail que vous aviez à ce moment la, vous avez +/- de congés posés.

En tout les cas vous avez 5 semaines de congés payés par an

Par **Primatto**, le **27/12/2007** à **13:54**

Lorsque je pose une semaine de congés, quel que soit mon planning et le nombre de jours de repos inclus dans cette semaine, il y a systématiquement 6 jours de décomptés.

En conclusion, je perds des jours!